

Organigramme ContrePied asbl au 01-05-2021

Légende :

- 1 cadre ou 1 ligne = une personne physique;
- F & H = Femme & Homme;
- CDI = travailleur sous contrat à durée indéterminée; CDD = travailleur sous contrat à durée déterminée; Art. 60 = travailleur sous contrat article 60§7
- Tous les travailleurs sous contrat sont employés à temps plein, sauf si autre durée spécifiée.
- Tous les travailleurs sous CDI & CDD sont financés en fonds propres, sauf si autre précisé.

Administrateur délégué Gestion journalière - Responsable administratif - Encadrement (H - CDI)

Coordinateur d'équipe Responsable technique - Encadrement – Formateur (F - CDI)
--

Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
--

Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
--

Encadrement - Formateur - Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)
--

Assistant administratif (F - CDI - ACS)

Agent d'information - Accueil téléphonique (H – CDI)
--

Assistant administratif (F – CDI – 4/5 temps)

Chauffeur-accompagnateur (F - CDI)

Chauffeur-accompagnateur (F - CDI)

Chauffeur- accompagnateur (H - CDI)

Chauffeur- accompagnateur (H – CDI - Contrat de remplacement)

Chauffeur- accompagnateur (H - CDI)

Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)

Chauffeur-accompagnateur (H - CDI)

Aide-ménager à domicile (F – CDI – 27h/semaine)

Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur - (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
--

Chauffeur-accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
--

Accompagnateur (H - Contrat art. 60§7)
--